



Durée prévis résiliation bail de location

Par **genechris**, le **15/09/2011 à 16:03**

Bonjour,

Pourriez vous me dire si un préavis de congé pour résiliation d'un bail de location maison vide de 3 mois peut être diminué du fait de l'emménagement dans un maison meuve que j'ai fait construire.

Je vous remercie, par avance, pour votre réponse

Cordialement

Par **cocotte1003**, le **15/09/2011 à 18:08**

Bonjour, non ce n'est pas un motif de réduction de préavis. Par contre vous pouvez informer le bailleur que l'appartement peut être libérer plus tot s'il trouve un locataire ou vus pouvez vous-meme essayer d'en trouver un que votre propriétaire sera libre ou non d'accepter. En cas de relocation avant la fin de votre préavis, vous etes tenu de payer le loyer et les charges que jusqu'à la 'entrée des nouveaux locataires. Téléphonnez à votre bailleur pour l'informer et essayer de vous mettre d'accord avec lui et surtout mettez tout par ecrit, cordialement

Par **genechris**, le **16/09/2011 à 14:37**

bonjour

merci pour votre réponse et vos conseil

cordialement